

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 7

Artikel: Tant terublamein ta
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216218>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 12 février 1921. — Entre-nous, voisine... (L'Effeuilleuse). — Lo Vilho Dêvesa : Tant terublamein tâ. — Cinquante ans après, occupation des frontières en 1871. — Une reconnaissance médicale à Lausanne au XV^e siècle (M. R.). — Musique et poésie. — LE FEUILLETON : Le Violoniste de Mazembroz. — Vaudoises.



ENTRE NOUS, VOISINE...

III

ALORS, comme cela, vous allez voter, voisine ? Bonne chance à votre candidat ! Vous voulez bien me demander ce que je pense du « Féminisme » ! Hélas, trop d'autres, avant moi, et de plus autorisés ont « pensé » à ce propos pour que j'ose me lancer à conférer à leur suite. Et puis, voyez-vous, si j'ai quelque facilité pour la « parlote palière », je sais mal user du beau langage, des dissertations riches en mirages. De plus, encore je me range volontiers du côté de ceux qui ont cette simplicité d'esprit de croire que l'on ne parle bien que de ce qu'on connaît bien. Or, si étonnant que cela paraisse, je ne connais pas assez, dans ses détails et ses conséquences, la question en litige pour pouvoir lui opposer un avis tranchant.

Vous me jugez terriblement arriérée, ma voisine, et vous avez raison. J'ai souvent l'impression de n'avoir pas su marcher assez vite, d'évolution en évolution, pour suivre mon temps. Il me semble être déjà en marge... quelque chose comme une note un peu effacée, de l'autre côté du texte, qui le commente sans toujours l'admettre. C'est ainsi que je réfléchis, en spectateur désintéressé, mais pourtant intéressé, devant cette société nouvelle qui naît d'une époque troublée par de grands désastres et de grands progrès.

Oui, certes, de grands progrès ! Pour ne parler que de la femme, il est bien évident que le mouvement d'émancipation de notre siècle a réparé les douloureuses injustices qui si longtemps l'ont accablée et que, ne fût-ce que pour cela, il faut applaudir son effort. Seulement, en revanche, ce mouvement en avant risque de dépasser le but si nous ne prenons garde de modérer son élan à présent que l'essentiel est accompli. Voyant évoluer si fiévreusement vos ménages d'électeurs ou de danseurs, vos célibataires, scientifiques, politiques ou tango-teuses (de tango, danse à la mode), je réfléchis... je compare et je me demande, m^r voisine, si nous ne sommes pas allées un peu loin ?

Entre-nous, ne considérez-vous pas que si, par exemple, le droit de vote pour les femmes peut avoir son utilité en ce qui concerne les questions d'ordre économique, social et religieux, ce droit peut, ailleurs, nuire à notre carrière naturelle qui est de garder le foyer, de veiller à sa grâce et à son confort, à son bonheur.

Une femme même isolée peut avoir son foyer ! Et celles qui, par une mélancolique exception, ne le peuvent pas trouveront peut-être plus de joie à se consacrer à d'autres tristesses... il y en a malheureusement beaucoup... qu'à courir les salles de conférences et à discuter dans le vide ! Car il y a des limites à tout, même aux forces féminines ! De comités en comités, au fur et à mesure que la femme devient importante au point de vue social il semble qu'elle diminue de valeur en tant qu'épouse, mère ou amie. C'est forcé, mathématique. On ne peut pas être, comme on dit, au four et au moulin... en l'occurrence à l'urne et à la maison. Et la maison où l'esprit, qu'on ne s'y trompe pas, a tout loisir de se développer, la maison est entre les deux ce qui importe le plus. On le verra bien, les fièvres et les ambitions tombées !... Comme précisément, tenez, je m'aperçois pour mon compte qu'une fois de plus la langue fut plus forte que la bonne intention !

Plaise au ciel de faire mentir le proverbe qui enseigne que trop parler nuit et votons ensemble, ma voisine, pour que soient « réélues » vertus féminines, la grâce et la sagesse.

L'Effeuilleuse.



TANT TERUBLAMEIN TA

L'ANHIAN Djosuon, daou Pra daou Ché, et l'anhiana Griton, cha fenna, étiant di bun bouné dzein, pas plie erouya quié bun di j'autro, pas meillaô non plie... daô grô moué, quié ! D'aviant ti lè dou on grô défaut : pas lo mimo. Djosuon éhai ouna pedze dé cabaret, pa on ivrogne, ouna pedze. Quand modavé por lo veladzo, on chavai djamé quand révondré. Heureujamein que lo Pra daou Ché, iô Djosuon rechartavé, éhai tant mun llien daou veladzo ; ouna bun galéja propriéta, mâ à câro. L'anhian Djosuon vegnai pas chovun ba, i fairé, à l'abayi, di tun j'un tun lo dedzau aô martehi, mâ quand vegnai, ché chavai pas dépedzi. La chervinta daô carbatie avai dza boutâ lé chôlé su lé trablîé, lo gâpion éhai dza venu du tré coup criâ : « Ora, vo faut vo je n'allâ, de l'haôra. » Mon Djosuon éhai onco quie.

L'anhiana Griton éhai couriauja, mâ couriauja que vo paudé pas vo j'in féré on' idée. Crayo bun que po apprendre on novi, on l'arai fêta traversâ lo veladzo ein pantet. D'arai bun mi amâ rechartâ aô veladzo, aô bun tot proutzo, na pas aô Pra daou Ché, iô on ne veyai nion, iô on n'avai quié ouna vejina, et iô on chavai lé novi qu'apri ti lè j'otro dzein. Mâ quié volai-vo, iô la tchivra l'è étatzia, la lai faut bun rechartâ.

Por apprenêre chein que ché pachavé dein la quemouna, la Griton vegnai aô pridzo. Dé bi chavai que ch'allavé adî chéta aô banc di couriauj ; vo chédé bun, hau banc que chan aô fin fond daou mothi, dézo la louye di j'orgué. On lai é tant bun por tot vouaiti. Hau banc chant tant mun plie hô quié lé j'autro ; ein fazeint cheimbliéin de liaire dein son chaumo,

on vai ti hau qu'eintran ; on lai é catzi à l'ombra dé la louye, on vai tot et nion vo vai.

Et la Griton n'éin avai por du tré chemanné à dé-vejâ dé chun que l'avai odzu.

— Ai-vo vu, vejina, ch' tache, que l'avai dza chion novi tsapi por lo tzauton ? On tsapi avoué di pliu-mé, di boquiet ; quand ché léva por la preyra, tot chun brinna tot coumun che lai y avai 'na groch' oûra.

— Ai-vo odzu, vejina, ch' tache, que pau pa pi arrevâ aô pridzo por lo quemenhiémeint ; dé arrouvaie dou tun qu'on tzantavé lo premi chaumo. Che d'è pas 'na vergogne por 'na fenna que d'a run à fère quié à ché pomponnâ et à ché vouaiti aô meriaô !

— Ai-vo vu, ch' tiche, que ché va chétâ aô grand bi maitun daô chœur, avoué lé j'autorità et que байна tot dou lon ? Che vin aô pridzo po dremi, devetrai aô mun ché mussi dein on câro...

Et dunche et dunche. Quand lé dué vejiné aviant tot de, tot expliqnâ, tot commentâ, tot supposâ... revegnan ouna demundze aô pridzo por referé laô provijion...

Adan, ouna né, l'anhian Djosuon éhai revegnu, à l'otô, tant mun tard. Achebun, chavai chun que l'atteindai, et ein che dévethéint por ché cutzi, fajai pa grand puttha dein lo pailo. D'avai pas pi alloumâ la motze, mâ la louma clairévé et on veyai quasu ache bi quié en pliein midzo. La Griton d'avai cha coetha dé né tota chu l'orollie. D'éhai pas bon signo, d'éhai signo dé pou tun.

Manca pas d'arrevâ. Quand l'anhian Djosuon ché pu boutâ tot plan déjo lo linsu, la Griton coumethe à tapotâ lo lève.

— Che dé pas ouna vergogne de reintrâ à l'otô tant terublamein tâ ! On omo dé ton adzo que devetrai mothrâ l'ejemplio !

— Ma poua fenna !...

— Oh ouai, poua fenna ! T'a bun réjon ! Poua fenna. Mé faut rechartâ tota soletta à l'otô, demi la né. On mé pourai tiâ, que lai y ché charé pas pi caucion por me revundzi. Ch'ta né crayo bun que ié odzu piellietâ la poirta et rebedoullâ ché pas quié per lo gournai. Mé cheimblio adî quié l'autro, lo croûio, mé vun teri bas lo lhi per lé pi et chu ein-que tota grebollointe dé pouaire... Oh ! ouai, poua fenna !

— Ma ch' te plîé, lèche-mé vai...

— Caije-té et té caije... Che yého lo menichtre, té boutéré dein lo pridzo ouna demundze, et che lai y avai di j'autorità dé cl'birâ... mâ lé j'autorità... phh ! dé tot de la cacibraille. Reintrâ à l'otô tant terublamein tâ, ethe Diu permettablo !

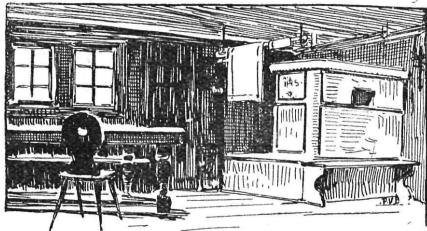
— Ma atûta-vâi, Griton.

— Ora lèche-mé dremi. Jé fauta dé dremi, mé. Pu pa rechartâ aô lhi, mé, mé faut mé dépiquiernâ dé boun haoré, mé. Tê, que te n'a quié à éderdé dé dué tchivré, t'a prauo leji... Ai, mon Dieu, tant terublamein tâ !... Lèche-mé dremi, té dio, tiu dé pedze !

Et la Griton che reviré contro la parai ein tireint tot lo lève et la couerta. Et lo pouro Djosuon, qu'avai onco pa pu dre ouna parola, ché bouté à dre :

— Poua Griton, tou té corrohie ! Quié vaô tou. On ché rétrovâ du tré j'ami, no j'un dévejâ dé gossé et de chein, on a contâ di bambiolé, di novi. Mein n'on apprai ouna chu la véva à l'anhian Manodai. Ai mon Diu, n'éin chu tot reboudi ! Djamé on l'arai cru... Lo té raconteré bun, che d'éhai pas tant terublamein tâ. Lo té raconteré déman matun, ein goûtéin...

La Griton fajai pas cheimblein d'avai odzu... Tot parai, on momeint apri, la vaica que oijotte comme che d'avai ouna pudze et que recoumethe à tapotâ lo lèvet, ma tot balamein et tot d'on coup ché reviré vers lo Djosuon que la guegnivè et lai fâ à la bouna: — Dis-vai, Djosuon, épi que dé onco pas tant, tant... tant terublamein tât !
(*Le Progrès.*)



CINQUANTE ANS APRÈS

Tout en battant la semelle.

Il y a eu le 1^{er} février cinquante ans que les premiers soldats de l'armée de Bourbaki se réfugiaient sur le sol helvétique. Emues de toutes les misères qu'elles voyaient défiler devant leurs yeux, nos populations se dépensèrent sans compter pour soulager les souffrances de tous ces jeunes gens partis pleins de santé et d'illusions et qui, accablés de fatigue, affaiblis par les privations de toute sorte, talonnés par un ennemi impitoyable, se traînaient sur les routes du Jura, pour aller demander asile à un pays voisin où ils espéraient trouver enfin la fin de leur martyre.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en rappelant quelques épisodes de ce temps mémorable, glanés dans le rapport que présenta un caporal du bataillon de carabiniers — le caporal Charles Pflüger, de Lausanne — à l'occasion d'un banquet qui commémora, en 1896, le 25^{ème} anniversaire de l'occupation des frontières.

Occupation des frontières en 1871.

5^{ème} bataillon de Carabiniers

Rapport de la Cie N° 3, lu à la réunion du bataillon pour fêter le 25^{ème} anniversaire de l'occupation.

Le 24 janvier 1871, le bataillon de carabiniers n° 5, composé des Cies 3, 8, 10 et 30 se réunissait à Morges, à 9 heures du matin, dans la cour de l'arsenal.

L'état-major était composé de MM. le major Bron, l'adjudant Thury, le quartier-maître Cuagny et le docteur Duplessis. Les commandants de Cies étaient MM. les capitaines Renerier, Pache, Glardon et Grayloz. Hélas ! aujourd'hui, à ce 50^{ème} anniversaire, il ne reste de tout le corps d'officiers de notre bataillon que le lieutenant G. Dubois et l'aspirant P. Mermod. Toute la journée fut consacrée à l'organisation du bataillon, visite sanitaire, distribution de cartouches, etc. A 2 h. le bataillon prêta serment au drapeau en présence de M. le conseiller d'Etat Bornand. Comme nous ne devions partir que le lendemain, nos fourriers distribuèrent les billets de logement.

Après une soirée très gaie, soit à l'hôtel de la Couronne, soit à celui de la Croix-Blanche, nous regagnâmes nos logements pour essayer de dormir quelques heures, car le bataillon était appointé pour 1 h. de la nuit.

25 janvier. — A minuit, déjà, notre fanfare sonnait l'assemblée et chacun de s'équiper rapidement pour rejoindre sa compagnie. La neige tombait dru et nous n'avions pas mal l'air de fantômes glissant sans bruit le long des maisons. A la gare un train nous attendait. L'embarquement ne fut pas long. Mais quel trajet; neuf heures de chemin de fer pour arriver à Bienne. Il est vrai de dire que la voie était encombrée par les neiges. Nous arrivâmes à Bienne en même temps qu'un bataillon bernois qui, comme nous, gagnait la frontière.

Un repos de deux heures nous fut accordé, pendant lequel chacun chercha à se procurer à diner. Ce qui ne fut pas chose facile, pour beaucoup. A 1 heure, le bataillon se mettait en marche et gravissait, non sans peine, les pentes du Jura. Malheur à ceux qui n'avaient pas des souliers ferrés; les routes étaient couvertes de verglas et j'ai souvenir de plus d'un camarade dont le nez paya cher cette imprévoyance; celui de l'ami Marc, entr'autres.

Lorsque nous entrâmes à Tavannes, vers les 6 heures du soir, il faisait déjà nuit noire et un froid excessif.

C'est dans ce village que se passe le premier épisode comique de la campagne.

Un de nos camarades, ayant trop fêté Bacchus, on le mit sur un des chars d'équipages. En arrivant à

Tavannes, on l'avait transporté sur un des lits de l'auberge. Quelques officiers voulant faire une farce à notre docteur, l'avisèrent qu'il y avait un homme gelé. Le consciencieux docteur alla examiner le type, et, après l'avoir déshabillé, commença les frictions d'usage en pareil cas. Au bout d'un moment le patient se réveille et gromèle entre ses dents; ne comprenant pas ce qui se passe. Mais le docteur, croyant l'avoir appelé à la vie, le supplia de rester tranquille et de le laisser continuer. A la fin, le patient se lève sérieusement et commence à la trouver mauvaise. Tout s'explique alors et vous jugez des quolibets qu'essayèrent les héros de l'aventure.

Trois des compagnies furent cantonnées dans le village; la notre eut l'agrément de faire encore route jusqu'à Reconvillier accompagnée de porteurs de lanternes, car on n'y voyait goutte.

J'eus un billet de logement avec le frater Duport. Nous étions tombés chez un charpentier, très bon homme, mais qui manquait de place. Il nous fourra dans une sorte de galetas ouvert à tous les vents. Nous nous blottîmes tant bien que mal dans l'unique lit, mais, bientôt, le froid intense nous réveilla et pour ne pas qu'on nous trouve gelés le matin, nous dûmes endosser tous les vêtements disponibles que contenaient nos sacs.

Au petit jour, la fanfare joua la diane et nous n'eûmes que le temps de boucler nos sacs et d'aller rejoindre le bataillon qui était déjà prêt à partir de Tavannes.

La deuxième étape fut rude pour beaucoup de camarade; avec nos sacs surchargés de la couverture militaire et garni de tout au monde. Les reins commençaient à nous faire joliment mal. Heureusement que les forts aidèrent les faibles, et nous arrivâmes encore très alertes à Saignelégier où un repos bien mérité nous fut accordé.

Là, le bataillon se disloque; tandis que les Cies 10 et 30 se rendent à Montfalcon et à Soubey; la 3 et la 8 font route pour Goumois et Vautenaivre. C'est en descendant de Saignelégier à Goumois que le cheval de notre commandant gagna son surnom de Guillaume Tell, pour avoir enlevé d'une ruade la pomme qui se trouvait à l'avant du traîneau.

Profitions du trajet pour jeter un coup d'œil sur les « célébrités » de la compagnie: voici d'abord le grand caporal Bovard, un ancien légionnaire; puis Blanc l'Aurore boréale (cheveux rouges); Rohrbach dit Minimou; Cuénoud la Doublure; Chevalley la Colle; Guignet dit Beau-Canon; Martin dit Belle-Gamelle; et enfin Dugon le Financier et Penard le Romancier. Notons encore Pache Bobéchon, Foretay l'Obus, Chaudet Mes Pieds et nous aurons terminé la série.

Nous arrivons d'assez bonne heure à Goumois et pouvons déjà prendre nos quartiers, les uns dans des chambres, les autres dans des écuries ou des boîtions; je suis au nombre des premiers. Nous logeons une douzaine chez le papa Casimir Bartolo, monteur de « boîtes », une vieille bonne tête, qui a deux gentilles filles. On nous a mis de la paille dans une chambre du premier étage et la nuit nous sommes installés en rond, les pieds tournés au centre. Nous nous arrangeons de notre mieux quant à nos repas et bientôt nous sommes comme de la famille.

L'état-major et les officiers sont logés chez les Gachot et Froidevaux.

Pendant toute une semaine nous avons eu une vie des plus régulières. Tous les deux jours nous montions la garde. Le matin à 8 heures appel et, en général, théorie; après-midi, à 2 heures, appel à nouveau et quelquefois promenade par section ou toute la compagnie. Chaque soir, un groupe de dix hommes est envoyé pour loger au moulin dit des « Six filles », à vingt-cinq minutes de Goumois, un moulin à noter, celui-là. Ceux qui y ont logé se souviennent avec plaisir de ces six robustes montagnardes filant leurs quenouilles et du bon vieux papa racontant des anecdotes en fumant sa pipe.

Le corps de garde est établi dans une cuisine et nous avons le loisir d'admirer de superbes pièces de lard suspendues dans son immense cheminée; ce sont ces mêmes pièces de lard que nos camarades genevois ont fait griller en bloc le soir même de notre départ de Goumois. Puisque nous en sommes au corps de garde, rappelons les rondes envoyées chaque nuit à Vautenaivre, village perché sur une colline et que l'on atteint par une rampe dans le genre de celle du Calvaire. Avec le verglas habituel, vous pouvez juger des nombreux parterres qu'on faisait avant d'atteindre le sommet. La descente, par contre, allait tout seul, le fusil servant de luge. Les gardes de nuit étaient sérieuses; deux heures durant il fallait battre la semelle par un froid variant de -10 à -20°. Il est vrai de dire que les sentinelles étaient doubles et munies d'anciens manteaux de cavalerie excessivement chauds.

(*A suivre.*)

UNE RECOMMANDATION MEDICALE A LAUSANNE, AU XV^{ème} SIÈCLE

À la fin du XV^{ème} siècle, vivait à Lausanne, sous le gouvernement de l'évêque Aymon de Montfalcon, un médecin assez réputé, Humbert Baillif, originaire d'Ecublens, et au sujet duquel les archives cantonales possèdent quelques documents le représentant comme un propriétaire foncier de quelque envergure, ce qui tend à prouver, qu'à cette époque du moins, la médecine n'était pas une mauvaise profession. Pourtant il semble qu'à un moment donné, maître Humbert Baillif rencontra quelques détracteurs. Il s'en ouvrit au bailli épiscopal de Lausanne, noble Henri de Praroman, qui avait été l'un de ses clients, et ce haut magistrat lui fit de bonne grâce, le 26 mars 1490, l'attestation suivante qui est unique pour l'époque.

« Nous Henry de Praroman, donzel, coseigneur de Chapelle voudanne, baillif de Lausanne, scaivoir faisons a tous ceulx qui ces presentes lettres veront et ouront. Que tant par vray cognoissance quavons que aussy par les rappers et attestations de plusieurs notables personnes gens deglise nobles citoiens borgois et habitans hommes et femmes que aultres gens dignes de foy de la cite, ville et conte dudict Lausanne, et mesmement par l'experience quest maistrresse des choses, avons este et fumes dehuement informe et conciones: Que honorable homme Humbert Baillif, licencie en art et pratique de medecine, bourgeois du dict Lausanne, longtemps ha et par le temps qu'il ha converser avant et depuis quil ha prins et contrait burgesyie au dict Lausanne et eis lieux circonvoisins en pratiquant et usant du dict art et faculte de medecine. En lesqueulx cite, ville, conte de Lausanne, et aultres lieux circonvoisins par la diligence science, art et industrie moyennant layde de Dieu a guery, restaure et fait parvenir en convalescence et sante de corps en brief plusieurs personnes que lavons sceu au vray tant pour vray experience faicte en nostre personne que par l'actestation de plusieurs de ceulx qu'il a heu en gouvernement qui par devant nous en jugement seans en l'auditoire de nostre grand cour de nostre bailliage de Lausanne le jour et lan cy dessous escript, ont affermé par seremens que par l'entremise, astucie et bonne diligence dudict maistre Humbert et moiennant ladicte ayde de Dieu soi et par parvenu a convalescence et sante de plusieurs et diverses maladies. Et avec ce la fame publique et commune renommee est telle audict pays et lieux circonvoisins. Et pour ce que verite quest chose sainte et sur tout fait a louer Nos ledict baillif nous commande ces presentes nos lettres scelle de nostre propre scel et signé du signé manuel du notaire publique clerck juré et scribe commun de nostre dicte cour, en tesmoing des choses sus escriptes. Donne en l'auditoire de nostre dicte cour du baillage de Lausanne le vendredi apres la dimanche que lon chante en sainte eglise pour lofficie ou l'introite de la messe de Letare Jer. Le vingt six jour dou moys de mars lan de grace courant mil quatre cents nonante.»

Ce document se trouve aux archives de la ville de Lausanne, dans un registre de la cour de justice baillivale, coté F 5, où l'on voit aussi les différends que le fils et la fille de maître Humbert Baillif eurent avec différentes personnes au sujet de l'héritage paternel. M. R

MUSIQUE ET POÉSIE

LES beaux vers que voici sont d'un poète de chez nous, qui, malheureusement, nous a laissés dans l'ignorance de son nom — nous parlons du passé, car il est mort, sans doute, aujourd'hui.

*Dans un hymne d'amour peindre toute une vie,
Mettre son âme à nu dans un chant solennel,
Graver dans un sonnet le sceau de son génie,
Et par là se rendre immortel,*

*Faire jaillir des cieux un flot de poésie,
Répandre tout à tour le sourire ou les pleurs,
Enivrer tous les sens et ravir tous les cœurs
Voilà le sort de l'Harmonie.*